

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Mairie de MOYENNEVILLE, en séance ordinaire, le deux mars deux mil seize à 19 h 30, sous la présidence de M. Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du 24 février 2016.

Etaient présents : MM. Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude ECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Jean-Claude BARBIER, François HEDOUIN et Véronique CAUCHON formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Olivier CARU et Bruno SUEUR ayant donné un pouvoir à M. Gérard ROGER.

Secrétaire de séance : M. Vincent DELECUSE.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y ajouter deux points :

- ouverture de crédits,
- adhésion de la Ville de HAM à la FDE80 et transfert de compétences.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DES DEUX PROJETS DE REVISION DU PLU DE MOYENNEVILLE

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MOYENNEVILLE a abouti aux dossiers de projet de révision n° 1 et n° 2 avec examen conjoint du PLU qui doit être à présent arrêté par le Conseil Municipal avant d'être soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal, en date du :

- 25 janvier 2005 ayant approuvé le PLU, modifié le 18 mai 2006,

- 13 juin 2012 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixé les modalités de la concertation ;

Vu les projets de révision n° 1 et n° 2 avec examen conjoint du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de tirer le bilan de la concertation :

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

- d'arrêter les projets de révision n° 1 et n° 2 avec examen conjoint du PLU de la Commune de MOYENNEVILLE tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Délibérations n° 2016/09 et 2016/10

3) APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE MOYENNEVILLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la procédure de modification simplifiée ne nécessite pas d'enquête publique ; par contre la mise à disposition du dossier au public est obligatoire. Une délibération du Conseil Municipal définira les modalités de mise à disposition du dossier du public.

4) INDEMNITES MAIRE / ADJOINTS / CONSEILLER MUNICIPAL

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2123-24,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 1er janvier 2016, de fixer le montant des indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Municipal titulaire d'une délégation :

Indemnité de fonction de M. Gérard PARAISOT, Maire :	31 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. Marcel CARPENTIER, 1er Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. Gérard ROGER, 2ème Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. Eric DUFESTEL, 3ème Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. Vincent DELECUSE, 4ème Adjoint :	7 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction de M. Jean-Claude BARBIER, Conseiller Municipal titulaire d'une délégation :	5 % de l'indice brut 1015

Délibération n° 2016/06

5) DEPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2016 :

chapitre 21	article 2135	1.500,00 €	Eclairage salles de classe
-------------	--------------	------------	----------------------------
- ces dépenses seront inscrites sur le Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016/05

6) ADHESION DE LA VILLE DE HAM A LA FDE 80 - TRANFERT DE COMPETENCES

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise que la Ville de HAM a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 8 janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Ville de HAM à la Fédération, qui sera rattachée au secteur de CHAULNES comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare :

- favorable à l'adhésion à la Fédération de la Ville de HAM.

Délibération n° 2016/07

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique donc que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune, a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'A.D.E.M.E. et du Département, un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a, de plus, été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre, comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1.116.000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération Départementale d'Energie comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E. 80),

- décide de transférer à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E. 80) la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2016/08

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Médical du CDG de la Somme s'est prononcé pour le renouvellement du congé de longue maladie de Monsieur DELAPORTE jusqu'au 15 mai 2016. La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 23 mars prochain pour le vote du Compte Administratif, du Compte de Gestion et l'examen des orientations budgétaires 2016.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours concernant les travaux neufs de voirie retenus par la CCVV passe de 34 % à 24,10 %, suite à la vente du bâtiment Délichicons à la Zone des Croisettes.

Monsieur EECKHOUT questionne quant la réfection de trottoirs, le trou route de Miannay et les travaux à l'armoire ADSL.

Les travaux de voirie vont être étudiés au cours de la préparation du Budget.

Concernant le trou, la CCVV est informée de la dégradation de la route, elle a précisé qu'il n'y avait pas de garantie sur les travaux d'entretien. Le Directeur se rendra sur place avec l'Entreprise STPA.

Des travaux sont en cours pour la fibre optique.

Monsieur DUFESTEL signale des ardoises envolées au bâtiment à pompe à Bouillancourt.

Une demande d'intervention va être faite auprès des Ets PETIT.

Monsieur BARBIER fait remarquer le mauvais affichage des radars pédagogiques. Un devis est en Mairie, l'inscription au Budget sera discutée.

Madame DELIGNY questionne concernant la date d'application des horaires d'éclairage. L'étude est en cours auprès de l'Entreprise GAFFE.

Elle précise qu'un intervenant "cinéma" sera présent aux TAP le 18 mars prochain.

Monsieur ROGER fait état de l'installation des nouveaux compteurs LINKY et de la présence des dangers et risques que représentent ces dispositifs de comptage. A ce sujet, un courrier d'ERDF est arrivé en Mairie ce lundi, l'analyse des précisions données par ERDF sera faite.

Madame DELMOTTE questionne sur la mise en places de stores à la salle informatique. Un devis a été demandé.

Madame CAUCHON précise que la Commission Bâtiments Loués se réunira vendredi 4 mars prochain.

Monsieur CARPENTIER signale un dépôt sauvage à Bienfay sur une parcelle appartenant à l'AFR.

Séance levée à 20 heures 30